

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 085-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.103

Déposée le: 12.03.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) (porte-parole)
Baumann (Suberg, Les Verts)
Aeschlimann (Burgdorf, PEV)

Cosignataires: 27

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Programme cantonal de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'augmenter de façon continue, au cours des prochaines années, les contributions cantonales du programme de promotion à raison de un à deux millions de francs chaque année (selon le nombre de demandes) pour qu'au moins le double des contributions cantonales soit consacré au subventionnement du bâtiment d'ici 2030 au plus tard.
2. de mettre en place des mesures ciblées pour accroître les connaissances des professionnelles du secteur du bâtiment et des expert-e-s impliqué-e-s sur les chantiers (consultant-e-s en énergie, spécialiste CECB).

Développement :

Etant donné que les dispositions réglementaires proposées pour atteindre les objectifs cantonaux en matière d'énergie et de climat dans le domaine du bâtiment ne font pas la majorité, le

programme de rénovation des bâtiments à titre volontaire doit être renforcé. Les détracteurs de la révision de la loi sur l'énergie n'ont eu de cesse de souligner l'importance du volontariat. Une augmentation des contributions cantonales du programme d'assainissement des bâtiments permettra en outre d'obtenir des subventions fédérales plus élevées.

A l'heure actuelle, le canton investit environ 13 millions de francs, auxquels viennent s'ajouter environ 40 millions de fonds fédéraux. Cet argent profite à l'économie bernoise et garantit des commandes et des emplois dans le génie technique. Plus la contribution cantonale est grande, plus les fonds fédéraux versés au canton sont importants. Les taux d'assainissement étant pour le moment insuffisants, il convient d'augmenter le nombre de demandes de subventions si l'on veut que les objectifs du canton et de la Confédération en matière d'énergie et de climat soient atteints sur la base du volontariat. Il est également important de perfectionner les professionnel-le-s et les spécialistes de la branche (artisan-e-s, consultant-e-s en énergie, spécialistes CECB) et de leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires pour qu'ils et elles puissent conseiller leur clientèle en la matière.

Destinataire

- Grand Conseil